

## CONTRAT/ACCORD SOCIAL (CAS)

Dans le cadre de la Convention de Faro, le concept de contrat social a été élaboré pour parer aux difficultés apparues à la suite de la mise en place à Viscri, Roumanie, de mécanismes d'aménagements et de réhabilitations d'utilité collective. Le contrat social est un outil juridiquement non contraignant, fruit de consultations méthodiques et de la participation de la population locale en vue d'aboutir à un consensus sur les questions qui concernent le bien-être collectif des populations. Il contribue à fixer les normes en matière de qualité de vie souhaitée et de biens communs. Il doit être réexaminé périodiquement et révisé pour tenir compte des évolutions de la dynamique et des besoins des populations locales. Et si ces dernières l'adoptent, il peut également devenir un puissant outil politique.

L'Atelier sur le contrat social vise à aider les participants à :

- comprendre la valeur du contrat/accord social (CAS) en tant qu'outil et son utilité pour résoudre des problèmes ou susciter des occasions au sein de leur collectivité ;
- comprendre comment mieux soutenir la volonté des personnes désireuses de réorienter leur attention davantage sur le bien commun de la collectivité et moins sur l'individu ;
- disposer des moyens d'adapter le concept du contrat/accord social de Viscri au contexte spécifique de leur commune ;
- mettre à contribution l'animateur de l'atelier et les autres participants pour élaborer une première ébauche de contrat/accord social et commencer à y travailler de retour dans leur équipe d'origine.

L'atelier se déroule en petits groupes ; il décrit de manière détaillée le contrat/accord social, illustré d'exemples concrets tirés de l'expérience de Viscri, et indique aux participants les étapes à suivre dans l'établissement de leur propre contrat/accord social. Cet atelier interactif est le cadre d'un échange de points de vue entre les participants qui élaborent leur ébauche de contrat/accord social et reçoivent les commentaires constructifs émanant des autres participants. L'atelier est plus efficace lorsque les participants mènent à bien un travail préliminaire au moyen d'un formulaire Google listant les questions suivantes, et adressent leurs réponses aux formateurs cinq jours avant le commencement de l'atelier.

1. Quelle caractéristique historique ou culturelle distingue le cas échéant la commune ? c'est-à-dire le patrimoine historique/culturel local ou national, UNESCO, Faro, etc.
2. Quel est l'objectif visé par votre organisation au sein de la commune ? Avez-vous connaissance d'autres organisations remplissant une fonction similaire ? À savoir, en matière sociale, d'immigration, de conservation historique ou culturelle, etc.
3. Quelle est l'implication des autorités et des administrations locales dans ces questions ? Travaillent-elles avec votre organisation ou d'autres ?
4. Quelles sont les principales activités économiques de la ville/commune ?
5. Quelles sont les trois principaux problèmes de fond que vous avez identifiés dans votre commune ?
6. Quels sont les aspects propres à la commune, qui s'expliquent par son contexte historique ou culturel ?

Chaque atelier est spécifiquement structuré sur les réponses reçues des participants, qui constituent les points principaux de l'ébauche de contrat/accord social. L'atelier peut s'avérer très utile pour les communes qui connaissent une mobilité constante et font face aux problèmes de tourisme de masse et d'activités de développement.